



obeler
fenneng:beeteburg:
huichereng
naerzeng
eis gemeng

Modification ponctuelle du PAG
PAP 20 "Wolser 1" à Bettembourg

Comparaison: PAG en vigueur et PAG modifié

Modifié suivant l'avis de la commission d'aménagement du 19 mars 2026 (n° réf. : 13C/027/2025)

- Modification ponctuelle**
- Zone de servitude "urbanisation"
 - Bois Servitude "urbanisation - bois"
 - couloir pour projets de mobilité douce
- Suppression de**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" [PAP NQ - SD: B20]

Légende du PAG en vigueur

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
 - Parcelle / immeuble en réalisation (2)
 - Délimitation du degré d'utilisation du sol
 - Délimitation de la zone verte
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**
- | | |
|---|--|
| HAB-1 Zone d'habitation 1 | COM Zone commerciale |
| HAB-2 Zone d'habitation 2 | SPEC-se Zone spéciale - station - service |
| MIX-u Zone mixte urbaine | GARE Zone de gares ferroviaires et routières |
| MIX-v Zone mixte villageoise | SPEC-rf Zone spéciale du réseau ferroviaire |
| MIX-r Zone mixte rurale | Délimitation des différentes zones spéciales |
| BEP Zone de bâtiments et équipements publics | REC-ep Zone de sport et de loisir - espace public |
| ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 | REC-pm Zone de sport et de loisir - Parc Merveilleux |
| SPEC-as Zone spéciale - activités économiques de service | JAR Zone de jardins familiaux |
| ECO-n Zone d'activités économiques nationale | PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur |
| SP-ne Zone d'activités spécifiques nationale - Eurohub | SP-nm Zone d'activités spécifiques nationale - CFL Multimodal |
- Zone verte**
- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| AGR Zone agricole | PARC Zone de parc public |
| FOR Zone forestière (3) | VERD Zone de verdure |

Zones superposées

- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zone d'aménagement différé
 - Zone de servitude "urbanisation"
 - Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
 - Servitude "urbanisation - chiportères"
 - Servitude "urbanisation - cours d'eau"
 - Servitude "urbanisation - coulée verte"
 - Servitude "urbanisation - élément naturel / arbre"
 - Servitude "urbanisation - élément naturel Parc Merveilleux"
 - Servitude "urbanisation - manuel paysager"
 - Servitude "urbanisation - anti-bruit"
 - Servitude "urbanisation - rétention"
 - Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
 - Servitude "urbanisation - passage"
 - Servitude "urbanisation - zone tampon"
 - Servitude "urbanisation - bois"
 - Servitude "urbanisation - accès+stationnement"
- Secteur protégé de type "environnement construit"**
- Construction protégée (4)
 - Gabarit protégé (4)
 - Alignement protégé (4)
 - Mur protégé (4)
 - Petit patrimoine / allée d'arbres (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"**
- couloir pour projets routiers et ferroviaires
 - couloir pour projets de mobilité douce
 - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 - couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
 - Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
 - Zone à risques concernant la sécurité et la santé des personnes (5)
 - Zone de bruit ≥ 70dBa (6)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- Aménagement du territoire**
 - PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupures vertes (CV) - Zones vertes interurbaines (ZVI)
 - PDS Transports (PST): couloir / bus - piste cyclable
 - PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zones d'activités économiques existantes et projetées
- Protection de la nature et des ressources naturelles**
 - Zone protégée d'intérêt national - réglementée (8)
 - Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (9)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Habitats Natura 2000 (10)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Zones de protection oiseaux Natura 2000 (10)
- Gestion de l'eau**
 - Zone inondable - HQ10 (12)
 - Zone inondable - HQ100 (12)
 - Zone inondable - HQ extrême (12)
- Protection du patrimoine culturel national**
 - Immeuble et objet bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national (11)
 - Immeuble et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (11)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (13)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (13)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Pistes cyclables nationales
- Réseau principal piétonnier et cyclable existant
- Lignes ferroviaires (3)
- Courbes de niveau (3)
- Réservoir d'eau (15)
- Réseaux routiers et stationnements
- Cimetière
- Station de pompage (15)
- Limites de la commune

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
 (2) Mise à jour, AC Bettembourg et Z-B
 (3) Base de données Topo-Cartographique (BC-L-TC) - ACT, Luxembourg, 2006; les forêts ont été réajustées partiellement suivant les relevés de Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimonial bâti, SSIM, AC, AS, 2-13, 2013-2014
 (5) Règlement grand-ducal sur la base de l'article 21 (2) de la nouvelle loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux activités majeures impliquant des substances dangereuses
 (6) Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
 (7) MDDI, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
 (8) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature; ZPIN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles"
 (9) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN) de 2017"
 (10) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015
 (11) Ministère de la Culture, Institut national pour le patrimoine architectural (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, liste complétée par INPA, état au 11 juillet 2022)
 (12) Mémorial A N°35 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Warlt
 (13) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été reportées sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles:
 - Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
 - Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
 (14) Centre National de Recherche et Technologie CNRA, mars 2016
 (15) Administration de la Gestion de l'Eau, 2006
 (16) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »

Plan 1
Sans échelle
Mai 2026